



Absence une demi-journée: justificatif

Par Numimalie

Bonjour

Je dois m'absenter mercredi 12 janvier au matin et mon manager en a été informé très rapidement afin de prendre les dispositions nécessaires, ce qu'il a très vite fait. Il n'y a pas de préjudice. Je dois épauler un membre de ma famille dans une décision à prendre concernant une aïeule bien âgée. Il s'agit de l'APA.

Quel justificatif est-ce que je dois fournir pour ne pas être sanctionnée puisqu'il s'agit de prendre une décision commune?

Cordialement
Numimalie

Par janus2

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre question. Pour vous absenter, vous devez poser une demi-journée de congé ou de RTT (voir une journée entière si l'employeur n'accepte pas les demi-journées). Il n'y a aucun justificatif à fournir...

Par Henriri

Hello !

Même avis que Janus. Numimalie vous souhaitez vous absenter une matinée, vous prenez un 1/2 jour de congé (ou de RTT le cas échéant).

A+